

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

DOSSIER R-3535-2004

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

CONDITIONS DE SERVICE
D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

-et-

STRATÉGIES ÉNERGÉTIQUES (S.É.)

-et-

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE
CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE
(AQLPA)

Intervenantes

| |
|---|
| Régie de l'énergie DOSSIER: R-3535-2004 DÉPOSÉE EN AUDIENCE Date: 7 FÉVRIER 2006 Pièces n°: SÉ-AQLPA-3, |
|---|

DOC. 2

HYDRO-QUÉBEC

Norme de mesurage de l'électricité en moyenne et haute tension
(Norme F.22-01, 3^e édition)

Extrait

Déposé par :
Stratégies Énergétiques (S.É.)
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)

Le 7 février 2006

**MESURAGE DE L'ÉLECTRICITÉ
EN MOYENNE ET EN HAUTE TENSION**

Les conditions de fourniture de l'électricité sont établies par le *Règlement 634*, en conformité avec les modifications adoptés le 3 février 2003, par la Régie de l'énergie du Québec.

De ce règlement et des directives d'Hydro-Québec découle la norme F. 22-01, *Mesurage de l'électricité en moyenne et en haute tension*.

Hydro-Québec publie aujourd'hui la 3^e édition de la norme F. 22-01, afin de renseigner son personnel, les maîtres électriciens, les ingénieurs-conseil, les fabricants et les clients sur les exigences et les conditions relatives au mesurage de l'électricité en moyenne et en haute tension. Ce document vise aussi à faciliter les relations entre Hydro-Québec et ses clients au moment de la mise en place ou de la modification des installations électriques en moyenne et en haute tension.

Cette édition prend effet le 1^{er} mai 2003 et remplace la version du 1^{er} mars 1990 intitulée « *Comptage de l'électricité en moyenne et haute tension* ».

Pour les installations dont les dessins ont été scellés avant le 1^{er} mai 2003, la version antérieure de la norme, celle du 1^{er} mars 1990, s'applique.

La présente norme est composée de deux parties :

- la partie **Texte** établit les exigences auxquelles le client doit se conformer afin de préserver la qualité de la mesure, de protéger l'appareillage de mesurage et d'assurer la sécurité du personnel d'Hydro-Québec ;
- la partie **Annexes** est composée de dessins et de schémas qui ont été versés à l'annexe A. Ces illustrations sont des exemples qui visent à faciliter la compréhension du texte de la norme. Les autres annexes indiquent les exigences particulières relatives aux boîtes, aux supports et aux accessoires référencés dans la norme.

Toutes les dimensions sont exprimées en unités du système international (SI).

De plus, la table des matières permet de repérer les articles, les paragraphes et les sous-paragraphes de la norme.

Cette norme a été rédigée selon les principes suivants :

- Dans le cas d'une modification d'installation, les exigences relatives à une nouvelle installation s'appliquent.
- S'il est impossible de respecter ces exigences, le client, la firme d'ingénieurs-conseil ou le maître électricien doit entrer en contact avec un représentant d'Hydro-Québec qui le référera aux responsables de l'unité corporative *Expertise et développement technologique* de la vice-présidence *Ventes et services à la clientèle*.

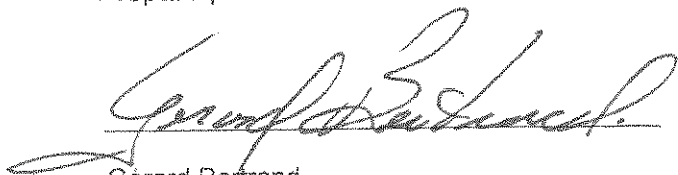
En cas de conflit d'interprétation, les règlements en vigueur au Québec ont préséance sur la présente norme.

La norme a été révisée avec le concours des employés de différentes unités, notamment les unités *Mesurage* en territoires, ainsi que l'unité corporative *Expertise et développement technologique*. De plus, des représentants de firmes d'ingénieurs-conseil ont été consultés pour enrichir le document de leur savoir et de leur expérience. Nous remercions toutes ces personnes pour leur précieuse collaboration.

Hydro-Québec invite ses clients, les firmes d'ingénieurs-conseil, les maîtres électriciens, les fabricants et tous ceux qui désirent être informés des mises à jour de cette norme à s'inscrire par courriel à l'adresse suivante : norme.f2201@hydro.qc.ca.

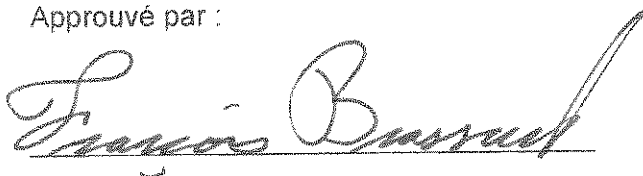
MM. Gérard Bertrand et François Brassard ont rédigé conjointement la présente norme. Le contenu technique des textes et des annexes a été vérifié et validé par M. François Brassard, ingénieur de l'unité corporative *Expertise et développement technologique*.

Préparé par :



Gérard Bertrand
Chargé d'équipe
Expertise et encadrements Mesurage

Approuvé par :



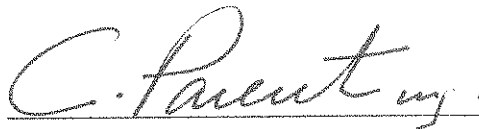
François Brassard, ing.
Chargé d'équipe
Expertise et développement technologique



Recommandé par :



Michel Hudon
Directeur Expertise et support S.A.L.C.



Claude G. Parent
Directeur Expertise et support technique du
réseau de distribution